

## **CROWN SIEM**

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000 FCFA  
Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01  
République de COTE D'IVOIRE  
RC. ABIDJAN 451

---

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2008**

---

---

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

# ORDRE DU JOUR

- ❶ LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2007.
- ❷ LECTURE DU RAPPORT GENERAL ET DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
- ❸ APPROBATION DES ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2007 ; AFFECTATION DES RESULTATS ET FIXATION DU DIVIDENDE.
- ❹ RATIFICATION DE LA COOPTATION ET DE LA NOMINATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS.
- ❺ POUVOIR POUR FORMALITES.

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## **EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Pendant cet exercice 2007, votre Société a réalisé un Chiffre d'Affaires hors taxes de 23 761 Millions FCFA contre 20 392 Millions FCFA en 2006.

La quantité de boîtes vendues est de 188 Millions contre 153 Millions en 2006.

Le tonnage de métal vendu en l'état est de 2 285 Tonnes en 2007 contre 1325 Tonnes en 2006.

Le tonnage transformé est de 10 237 tonnes contre 9 023 tonnes en 2006.

- Le secteur POISSON représente 51 % de notre activité.
- Le secteur CAFE - CACAO avec 23 % occupe le second rang de notre activité.
- Le secteur ALIMENTAIRE représente 7 % de notre activité.
- Le secteur INSECTICIDE AEROSOLS représente 8 % de notre activité.
- Le secteur BOUCHONS COURONNES représente 3 % de notre activité.
- Le Secteur CHIMIE et PEINTURE représente 6 % de notre activité.
- Les autres secteurs représentent 2 % de notre activité.

## **COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE D'EXPLOITATION**

### **◆ BILAN**

Les Capitaux propres avant résultat de l'exercice s'élèvent à 4 317 Millions de FCFA au 31/12/2007 contre 5 255 Millions de FCFA au 31/12/2006.

Les stocks sont en augmentation de 621 Millions FCFA.

Les clients s'élèvent à 4 593 Millions FCFA en baisse par rapport à 2006.

Les exigibilités à court terme s'élèvent à 4 449 Millions FCFA contre 5 473 Millions FCFA à fin 2006.

#### ◆ **COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2007**

Les comptes annuels sont présentés dans les formes requises par le SYSTEME COMPTABLE OHADA.

Les méthodes d'évaluation sont les mêmes que celles des années précédentes.

L'exercice se termine avec un bénéfice net à affecter de 1 910 728 439 FCFA après dotation et reprise aux comptes d'amortissements et de provisions pour 174 820 848 FCFA.

#### ◆ **ACTIVITE DE LA FILIALE CROWN GHANA**

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice 2007 s'élève à 14,725 Millions de dollars (7 046 Millions de CFA) en hausse de 11 % versus 2006. Le résultat net s'élève à -0,142 Millions de dollars soit une perte de 67,974 Millions CFA contre un bénéfice de 0,916 Millions de dollars (482 Millions CFA) en 2006.

CROWN SIEM a réalisé avec CROWN GHANA un Chiffre d'Affaires de 3 385 Millions de CFA contre 1991 Millions en 2006.

#### ◆ **PERSONNEL**

Le conseil tient à exprimer ses plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel de la société pour sa contribution et ses efforts durant cet exercice et en particulier dans un contexte socio-politique qui est resté particulièrement difficile.

#### ◆ **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2008**

Le programme d'investissement 2008, s'élève à une somme de 471 MCFA qui sera principalement consacré au développement de l'activité poisson, aux renouvellements de matériel.

⊗ Plan de financement prévisionnel (en Millions de FCFA)

	<b>REEL 2007</b>	<b>BUDGET 2008</b>
Capacité D'autofinancement Globale	2 086	2 266
Variation Du Besoin De Financement D'exploitation	227	(1 436)
Investissements	(46)	(471)
Variation Des Immobilisations Financières	(2)	(10)
Dividendes	(2 173)	(1 574)
Variation Nette De Trésorerie	92	(1 225)
Tresorerie Au 1 <sup>er</sup> Janvier	867	959
Trésorerie Au 31 Décembre	959	(266)

#### ◆ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons l'affectation du bénéfice de la manière ci-après :

<b>Bénéfice</b>	<b>1 910 728 439 FCFA</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent</b>	<b>2 446 749 FCFA</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>1 913 175 188 FCFA</b>
<b>Affectation au compte de réserve libre</b>	<b>0 FCFA</b>
<b>Dividendes</b>	<b>(1 574 350 000 FCFA)</b>
<b>REPORT à NOUVEAU</b>	<b>338 825 188 FCFA</b>

Si vous approuvez ce projet, les écritures seront passées conformément au projet d'affectation des résultats et le dividende brut de 2 500 FCFA (ou 2 250 FCFA Net) par action sera mis en paiement le 01/07/08.

#### ◆ **REMPLACEMENT D'UN (1) ADMINISTRATEUR**

Suite au décès de Monsieur James CHOWANEK, le Conseil prend acte de sa cessation de fonction et décide de coopter Monsieur Olivier ZOSI comme nouvel administrateur dont le mandat prendra fin à la date d'expiration du mandat de Monsieur James CHOWANEK.

#### ◆ **RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale, la ratification de la cooptation de Monsieur Olivier ZOSI comme nouvel administrateur.

#### ◆ **NOMINATION DE TROIS (3) NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale, la nomination de trois nouveaux Administrateurs ci-après : Madame Jacqueline PAPAPIETRO, Monsieur Emmanuel MEDARD et Monsieur François RAYNARD, dont les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

## **RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport Général des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2007 s'élève à **1.910.728.439 FCFA** et le report à nouveau antérieur à **2.446.749 FCFA**, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de **1.574.350.000 FCFA**, le compte "report à nouveau" s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2007, à la somme de **338 825 188 FCFA**.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 2 500 FCFA (ou 2 250 FCFA Net) ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

#### **◆ AFFECTATION DES RESULTATS**

**Bénéfice** **1 910 728 439 FCFA**

**Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent** **2 446 749 FCFA**

---

**1 913 175 188 FCFA**

**Affectation au compte de réserve libre** **0 FCFA**

**Dividendes** **(1 574 350 000 FCFA)**

---

**Report à Nouveau après affectation** **338 825 188 FCFA**

---

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire,

- Ratifie la cooptation de Monsieur Olivier ZOSI, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur James CHOWANEK dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009 ;
- Ratifie le renouvellement du mandat de Monsieur Olivier ZOSI ; Dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Madame Jacqueline PAPAPIETRO, comme nouvel Administrateur ; Dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur Emmanuel MEDARD, comme nouvel Administrateur ; Dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur François RAYNARD, comme nouvel Administrateur ; Dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès Verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)**

**CROWN SIEM**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)**

Immeuble Alpha "2000"  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Gourgas- Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Cocody Danga Nord  
Rue B 28, Lot 16 Ilot 14  
01 BP. 4050  
Abidjan 01

Aux actionnaires  
CROWN SIEM  
01 BP 1242  
Abidjan 01

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Crown Siem tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

### **1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Crown Siem  
Rapport général  
Page 2

---

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Les comptes au 31 décembre 2007 incluent une provision pour renouvellement des immobilisations pour un montant de FCFA 4 562 millions. Les circonstances qui justifiaient la dotation de cette provision ne sont plus d'actualité.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers joints au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Crown Siem à la fin de cet exercice, conformément aux règles et principes comptables du système comptable OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

Nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de l'établissement par votre société de comptes consolidés et de comptes combinés prévus par l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les états – parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

## **2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE**

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre des dispositifs de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

**2.1. Organisation administrative et gouvernement d'entreprise**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

**2.2. Contrôle interne**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2007 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

**3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

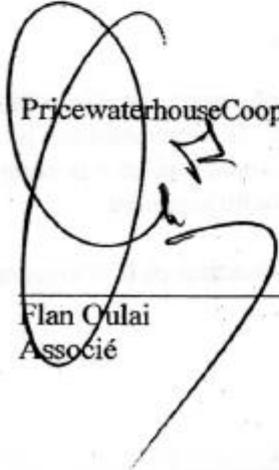
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

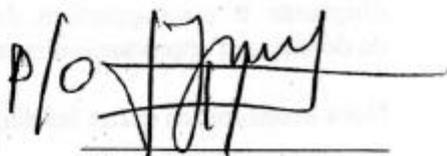
Abidjan, le 22 avril 2008

Les Commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers

  
Flan Oulai  
Associé

ECR International

  
Charles Aïé  
Expert comptable diplômé

**CROWN SIEM**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 ET SUIVANTS  
DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES  
COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)**

Immeuble Alpha "2000"  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Gourgas- Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Cocody Danga Nord  
Rue B 28, Lot 14 Ilot 14  
01 BP.4050  
Abidjan 01

Aux Actionnaires  
CROWN SIEM  
01 BP 1242  
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE  
UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE  
DU TRAITE DE L'OHADA**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, qui en informe ensuite les commissaires aux comptes.

Il en est de même pour les conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

## 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'acte sus visé approuvée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### - Convention d'assistance technique avec Crown European Holding SA

#### \* Nature et objet

Assistance technique en faveur de Crown Siem

#### \* Modalités

Aux termes de la convention, la société Crown Siem verse à Crown European Holding SA:

- une redevance fixe annuelle de Euros 274 408 ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de CROWN SIEM dépassant la contre-valeur de euros 9 146 941.

Les charges supportées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 588 502 853 pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### - Convention de trésorerie

#### \* Nature et objet

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe et gestion de la trésorerie et entre autres :

- accorder ou recevoir des avances en compte courant ;
- négocier tous concours et tous placements bancaires à court terme.

CROWN SIEM  
Rapport spécial  
Page 3

---

\* **Modalités**

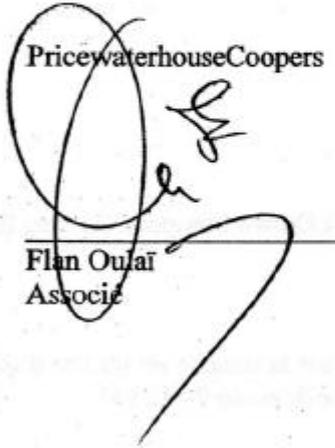
Les produits financiers de Crown Siem sont liés au taux moyen du marché monétaire français.

Le montant perçu au titre de l'année 2007 s'élève à FCFA 14 814 108.

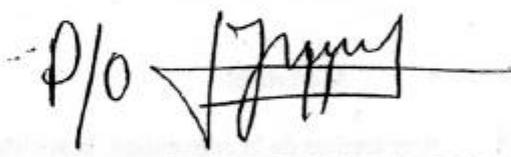
Abidjan, le 22 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

  
Flan Oulai  
Associé

ECR International

  
Charles Aié  
Expert comptable diplômé

**CROWN SIEM**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET  
REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES  
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(ARTICLE 432 DU TRAITE DE L'OHADA)**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)**

Immeuble Alpha "2000"  
23<sup>ème</sup> étage - Rue Gourgas- Plateau  
01 BP. 1361  
Abidjan 01

Cocody Danga Nord  
Rue B 28, Lot 14 Ilot 14  
01 BP.4050  
Abidjan 01

Aux Actionnaires  
CROWN SIEM  
01 BP 1242  
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS  
DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(ARTICLE 432 DU TRAITE DE L'OHADA)**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la société Crown Siem au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visés à l'article précité.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 22 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

  
Flan Oulai  
Associé

ECR International

  
Charles Aïé  
Expert comptable diplômé

# CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242 Abidjan 01  
COTE D'IVOIRE  
Tél. : (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74  
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com

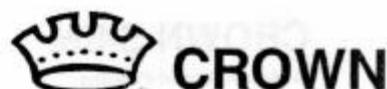


COMPTE DE RESULTAT (milliers fcfa)	2007	2006
Ventes de marchandises	2 701 435	2 174 110
Ventes de produits fabriqués	20 788 154	18 017 985
Travaux , Services vendus	3 953	5 969
Produits accessoires	267 452	193 438
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>23 760 994</b>	<b>20 391 502</b>
Autres produits d'exploitation	55 707	59 489
Production stockée (destockée)	220 210	-60 803
Reprise de provision	39 500	66 674
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>24 076 411</b>	<b>20 456 862</b>
Achats consommés	14 877 246	12 137 686
Transport et déplacements	527 513	398 877
Services extérieurs	2 759 344	2 479 121
Impôts et taxes	249 737	334 430
Autres charges	59 081	66 496
Frais de personnel	2 504 524	2 215 048
Dotations aux provisions et aux amortissements	214 321	219 227
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>21 191 766</b>	<b>17 850 885</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 884 645</b>	<b>2 605 977</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-302 852</b>	<b>-320 233</b>
<b>RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE</b>		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>2 581 793</b>	<b>2 285 744</b>
Impôts sur le résultat	671 065	651 287
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 910 728</b>	<b>1 634 457</b>



# CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242 Abidjan 01  
COTE D'IVOIRE  
Tél. : (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74  
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



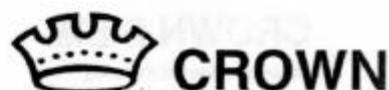
## BILAN (Milliers FCFA)

ACTIF	2007		2006	
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
Charges immobilisées	28 042		28 042	56 084
Immobilisations incorporelles	53 385	49 082	4 303	21 502
Immobilisations corporelles	15 342 639	14 604 360	738 279	856 512
<b>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>15 424 066</b>	<b>14 653 442</b>	<b>770 624</b>	<b>934 098</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 436 851</b>		<b>1 436 851</b>	<b>1 434 059</b>
<b>TOTAL IMMOBILISE (I)</b>	<b>16 860 917</b>	<b>14 653 442</b>	<b>2 207 475</b>	<b>2 368 157</b>
Marchandises	772 131	6 859	765 272	822 461
Matières premières et autres approvisionnements	5 150 749	34 291	5 116 458	4 669 742
Produits fabriqués	1 402 588	48 153	1 354 435	1 122 830
<b>TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 325 468</b>	<b>89 303</b>	<b>7 236 165</b>	<b>6 615 033</b>
Fournisseurs, avances versées	70 802		70 802	27 157
Clients	5 293 273	700 406	4 592 867	4 979 507
Autres créances	608 062		608 062	2 137 567
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>13 297 605</b>	<b>789 709</b>	<b>12 507 896</b>	<b>13 759 264</b>
<b>TRESORERIE ACTIF (III)</b>	<b>2 193 590</b>		<b>2 193 590</b>	<b>1 812 752</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)</b>	<b>32 352 112</b>	<b>15 443 151</b>	<b>16 908 961</b>	<b>17 940 173</b>



# CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242 Abidjan 01  
COTE D'IVOIRE  
Tél. : (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74  
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



## BILAN (Milliers FCFA)

PASSIF	2007	2006
	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
Capital	1 889 220	1 889 220
Ecart de réévaluation	887 414	887 414
Reserves indisponibles	377 844	377 844
Réserves libres	1 560 283	1 560 283
Report à nouveau	2 447	540 593
Autres capitaux propres		
<b>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>	<b>4 717 208</b>	<b>5 255 354</b>
Résultat de l'exercice	1 910 728	1 634 457
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>6 627 936</b>	<b>6 889 811</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (II)</b>	<b>4 597 803</b>	<b>4 632 303</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)</b>	<b>11 225 739</b>	<b>11 522 114</b>
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O		
Clients , avances reçues	159 342	104 692
Fournisseurs d'exploitation	2 677 849	3 868 167
Dettes fiscales	749 203	744 642
Dettes sociales	325 003	278 256
Autres dettes	537 435	476 982
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	<b>4 448 832</b>	<b>5 472 739</b>
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)</b>	<b>1 234 390</b>	<b>945 320</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>	<b>16 908 961</b>	<b>17 940 173</b>

## CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242 Abidjan 01  
COTE D'IVOIRE  
Tél. : (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74  
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com

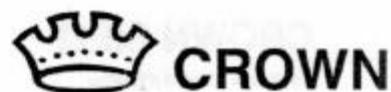


### TAFIRE (Milliers de FCFA)

	2007	2006
	Exercice N	Exercice n-1
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE</b>	<b>2 085 549</b>	<b>1 787 010</b>
<b>VARIATION DU BESOIN DE DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>227 461</b>	<b>-1 834 533</b>
<b>CHARGES IMMOBILISEES</b>		<b>-84 126</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-45 847</b>	<b>-97 882</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>-2 792</b>	<b>-5 446</b>
<b>DIVIDENDES</b>	<b>-2 172 603</b>	<b>-3 148 700</b>
<b>EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>91 768</b>	<b>-3 383 677</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		
Trésorerie nette		
à la clôture de l'exercice	<b>959 200</b>	<b>867 432</b>
à l'ouverture de l'exercice	<b>867 432</b>	<b>4 251 109</b>
<b>Variation Trésorerie</b>	<b>91 768</b>	<b>-3 383 677</b>

# CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing  
01 B.P. 1242 Abidjan 01  
COTE D'IVOIRE  
Tél. : (225) 21.75.09.00  
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74  
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



## PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 (milliers fcfa)

AFFECTATIONS	MONTANT
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Autres réserves (disponibles)	
Dividendes	1 574 350
Autres affectations	
Report à nouveau	338 825
<b>TOTAL</b>	<b>1 913 175</b>

ORIGINES	MONTANT
Report à nouveau antérieur (perte)	
Report à nouveau (bénéfice)	2 447
Résultat de l'exercice	1 910 728
Prélèvement sur réserves	
<b>TOTAL</b>	<b>1 913 175</b>